

Maitre d'ouvrage :



ESID

9 rue de Cursol - CS 61 142 33 082 BORDEAUX CEDEX

Architecte :



LUWAE ARCHITECTES

19, avenue Victor Hugo, 33700 MERIGNAC

Bureau d'études :



3, Rue Nully de Harcourt – 33610 CANEJAN

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - ESID

(17) ROCHEFORT – BA 721 –

Rénovation et mise aux normes PMR des vestiaires/sanitaires gymnase CRC et piscine

CCTP

LOT 1 : CURAGE / DEMOLITION / DESAMIANTAGE



Phase	Indice	Date	Objet	Rédacteur	Relecture
DCE	A	Février 2026	Emission Originale	FNA	RCO
DCE	B	Mars 2026	Indice B	FNA	GSA
	C				

25-0749	LOT CURAGE DEMOLITION DESAMANTAGE	Page 2
DCE	Rénovation et mise aux normes PMR des vestiaires/sanitaires gymnase CRC et piscine	CCTP

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	GENERALITES	3
1.1	OBJET	3
1.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
1.3	LIMITES DE PRESTATION.....	3
1.4	CONTRAINTES LIEES A L'OUVRAGE.....	4
CHAPITRE 2	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	5
2.1	TRAVAUX PREPARATOIRES	5
2.1.1	Constat d'huissier	5
2.1.2	Mise en sécurité.....	5
2.1.3	Installations de chantier	5
2.1.4	Clôture de chantier et signalisation	6
2.2	TRAVAUX DE DEMOLITION ET DEPOSE	6
2.2.1	Réalisation des ouvertures	6
2.2.2	Fermeture des ouvertures existantes.....	7
2.2.3	Percements et carottages des planchers.....	7
2.2.4	Percements.....	7
2.2.5	Rebouchage pédiluve existant	7
2.3	TRAVAUX DE DESAMANTAGE.....	8
2.3.1	Généralités.....	8
2.3.2	Qualifications	8
2.3.3	Schéma de principe d'intervention.....	8
2.3.4	Moyens d'accès et de manutention nécessaires au désamiantage.....	8
2.3.5	Méthodologies suggérées dans le cadre du présent projet	8
2.3.6	Gestion des déchets.....	10
2.4	PSE : CURAGE REVETEMENT DE SOL	11

25-0749	LOT CURAGE DEMOLITION DESAMANTAGE	Page 3
DCE	Rénovation et mise aux normes PMR des vestiaires/sanitaires gymnase CRC et piscine	CCTP

CHAPITRE 1 GENERALITES

1.1 OBJET

Le présent document a pour objet de définir en phase DCE l'ensemble des travaux à réaliser au titre du présent lot dans le cadre de **la réfection des vestiaires et sanitaires de la piscine et du gymnase 2801 du CRC (Centre Récréatif et Culturel) situées sur la base aérienne 721 de Rochefort (17).**

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux pour l'entreprise titulaire du présent lot comprendront les prestations suivantes :

- Installations de chantier,
- Travaux de dépose des ouvrages,
- Travaux de curage et désamiantage,

1.3 LIMITES DE PRESTATION

L'entrepreneur du présent lot devra prendre contact avec tous les adjudicataires des autres lots afin de convenir avec eux des dispositions communes à adopter en ce qui concerne la réalisation de leurs ouvrages respectifs.

L'entrepreneur du présent lot a le devoir de prendre connaissance des dossiers des autres corps d'états.

L'entreprise adjudicataire sera censée connaître les délais et les plans des autres lots. Elle devra coordonner l'exécution de ses travaux de manière à ne pas gêner l'avancement des autres entreprises devant intervenir pour la réalisation des différents travaux.

- **A la charge du lot Curage / Démolition**
 - Le curage des sols et dépose des revêtements existants,
 - La création des ouvertures,
 - Le calfeutrement des trémies et réservations non conservées,
 - Les carottages dans les planchers et parois verticales,
 - La dépose des équipements de plomberie sanitaires (après consignation par le lot CVC/PB) y compris réseaux sous dalle,
 - La dépose des luminaires et terminaux électriques (après consignation par le lot Elec),
 - La dépose des faux plafonds métalliques
- **A la charge du lot CFO CFA**
 - La consignation des installations CFO CFA
- **A la charge du lot CVC PBS**
 - La consignation des installations CVC PBS
 - Réseaux en vide sanitaire
 - La consignation des réseaux hydrauliques du pédiluve existant
 - Les réseaux hydrauliques pour raccordement du pédiluve
- **A la charge du lot Revêtement de sol**

25-0749	LOT CURAGE DEMOLITION DESAMANTAGE	Page 4
DCE	Rénovation et mise aux normes PMR des vestiaires/sanitaires gymnase CRC et piscine	CCTP

- La réception des supports après curage

1.4 CONTRAINTES LIEES A L'OUVRAGE

Nous recensons les problématiques suivantes :

- La présence d'amiante dans la zone des vestiaires de la piscine et des vestiaires du gymnase (cf rapport SOCOTEC 09/09/2025),
- La réalisation de travaux en site occupé avec continuité d'exploitation.

Le titulaire devra tenir compte de l'ensemble des contraintes d'opération de manière à définir les méthodologies et moyens permettant la réalisation des travaux dans le total respect de la sécurité des personnes et des biens dans l'environnement du chantier et à proximité. Le titulaire aura également obligation de résultats dans la minimisation des nuisances générées pour les riverains du site.

25-0749	LOT CURAGE DEMOLITION DESAMANTAGE	Page 5
DCE	Rénovation et mise aux normes PMR des vestiaires/sanitaires gymnase CRC et piscine	CCTP

CHAPITRE 2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

La description des travaux de curage, démolition et du désamiantage est définie dans le présent chapitre. Les travaux se dérouleront en site occupé selon le plan de phasage DCE.

2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

2.1.1 Constat d'huissier

Le titulaire fera établir un état des lieux avant le début des travaux et après finition de ceux-ci intégrant le site et les avoisinants (murs, terrains, bâtiments, équipements, voiries, ...). Cet état des lieux sera établi par huissier. Les frais de ces états des lieux seront supportés par l'entreprise. Ce constat fera foi pour les éventuels dégâts occasionnés par l'entreprise.

2.1.2 Mise en sécurité

2.1.2.1 Réseaux

L'entreprise en charge du présent lot devra s'assurer que toutes les dispositions ont été prises en ce qui concerne les coupures et la neutralisation des branchements eau, électricité et éventuellement gaz, téléphone ou autres ; et d'autre part, pour les démantèlements ou dévoiements éventuels de réseaux risquant de se trouver dans le champ des activités de déconstruction sélective.

Aucune intervention ne pourra être effectuée sans réception des PV de consignations signés par l'entrepreneur concerné.

Pour les réseaux actifs, l'entrepreneur aura à sa charge le repérage des réseaux et la protection de ceux-ci. L'organisation du chantier, les moyens et méthodologies du titulaire et la formation des opérateurs devront être adaptés à la présence de ces réseaux actifs

2.1.2.2 Matériaux

Le titulaire devra mobiliser l'opérateur de repérage pour que sous le contrôle du diagnostiqueur, il assure, avant toute autre intervention, le marquage des matériaux amiantés sur la base des rapports de repérage amiante. Le marquage réalisé devra être sans ambiguïté (codes couleurs, netteté du tracé) et pérenne (utilisation de peintures couvrantes et adhérentes sur les supports).

2.1.3 Installations de chantier

Le titulaire installe pour les besoins du chantier :

- Base de vie comprenant ; salle de réunion, réfectoires, vestiaires.
- L'aménagement des surfaces d'emprises (espaces de stockages, chemins d'accès, ...),

Les bungalows seront raccordés aux réseaux électriques, AEP et EU / EV de la base. Le contrôle de conformité de l'installation électrique sera assuré bureau agréé.

Le titulaire doit tenir à disposition sur chantier des équipements de protection individuels à destination des visiteurs, équipes de maîtrise d'ouvrage, maîtrises d'œuvre et tout autre intervenant : casques, bottes, lunettes de protections,...

25-0749	LOT CURAGE DEMOLITION DESAMANTAGE	Page 6
DCE	Rénovation et mise aux normes PMR des vestiaires/sanitaires gymnase CRC et piscine	CCTP

Le plan de la base vie est établi pendant la période de préparation de chantier par le titulaire et présenté au MOE, au CSPS et aux services compétents, pour approbation avant mise en œuvre.

Les cantonnements sanitaires et salle de réunion sont à mettre à disposition des autres lots ainsi que leur entretien.

2.1.4 Clôture de chantier et signalisation

Le Titulaire installera les clôtures de chantier nécessaire au bon isolement et à la sécurisation de la zone concernée par les travaux. Il sera prévu toutes les dispositions nécessaires, de façon à ce que le chantier soit rendu totalement inaccessible, à toute personne étrangère à l'opération, et ce, aussi bien pendant les heures normales d'ouverture du chantier, qu'en dehors de ces heures. L'entreprise veillera à installer et entretenir l'ensemble des panneaux et signalétiques de chantier.

Aucune opération de curage, de désamiantage, de dé-murage ou de mise en accessibilité aux bâtiments ne sera autorisée avant la mise en sécurité complète des zones de travaux.

2.2 TRAVAUX DE DEMOLITION ET DEPOSE

Les travaux de démolitions et de déposes intégreront toutes les dispositions d'étalement, de reprise en sous œuvre, de contreventement, en phase provisoire pour assurer ces opérations en toute sécurité. Les gravats et tous les débris en provenance des démolitions et déposes seront évacués en décharge réglementaire.

Les travaux de démolition seront exécutés à la main ou à l'engin mécanique, les trémies et découpes à réaliser dans les ouvrages béton armé se feront uniquement par sciage.

L'entrepreneur a à sa charge toutes les justifications structurelles liées aux percements, création d'ouvertures dans les verticaux et création chevêtre métallique fixée par cheville chimique sur ossature béton armé. Les chevêtres seront protégés par caisson de plâtre pour répondre à la stabilité au feu du local concerné.

La dépose des équipements techniques (appareils sanitaires, gaines électriques, armoires électriques) est à la charge du présent lot. L'entrepreneur veillera à ce que les équipements encastrés soient mis hors tension avant démolition. Les mises en consignes seront réalisées par le lot CVC/PB pour les équipements sanitaires et le lot CFO/CFA pour les interrupteurs ou prises concernées

L'entreprise réalisera la protection de l'ensemble des ouvrages non concernés par les démolitions et déposes et pouvant être détériorés par les travaux entrepris à proximité. Le type de protection (cartons, agglomérés de bois, contre-plaqués, moquettes.....) devra être adapté aux ouvrages protégés.

L'entrepreneur pourra être tenu responsable de tous les dégâts causés par la réalisation des démolitions, et devra de ce fait toutes réfections, consolidations et reprises ; de plus, il ne pourra se prévaloir d'aucun supplément au marché.

2.2.1 Réalisation des ouvertures

Les travaux de création d'ouvertures intégreront toutes les dispositions d'étalement, de reprise en sous œuvre, de contreventement en phase provisoire pour assurer ces opérations en toute sécurité. La mise en place et le maintien, jusqu'à suppression des risques, de la protection collective lorsque cela le nécessite. Les gravats en provenance de ces travaux seront évacués en décharge réglementaire.

25-0749	LOT CURAGE DEMOLITION DESAMANTAGE	Page 7
DCE	Rénovation et mise aux normes PMR des vestiaires/sanitaires gymnase CRC et piscine	CCTP

L'entrepreneur aura à sa charge toutes les justifications structurelles liées à la création de ces ouvertures, compris réalisation de linteau béton armé ou en profilés métalliques en sous œuvre.

Le traitement des raccords est dû par la présente entreprise. Ils se feront en accord avec l'architecte.

Dans le cas où les linteaux sont en profilés métalliques, l'entreprise devra assurer la stabilité au feu par encoffrement plâtre coupe-feu.

2.2.2 Fermeture des ouvertures existantes

A la charge du présent lot, la fermeture des ouvertures existantes non conservées dans le cadre de l'opération.

- Fermeture en parpaing plein,
- Préparation du support selon revêtement mural (faïence ou peinture).

Les maçonneries non enduites ou non doublées restants apparentes ou destinées à être peintes devront être exemptes de toutes fissures, épaufrures, marquage.

Localisation :

- Selon plans

2.2.3 Percements et carottages des planchers

A la charge du présent lot la réalisation des carottages et percements dans le plancher existant.

En l'absence de DOE des ouvrages, l'entreprise aura en charge la réalisation de sondage avant travaux pour déterminer les caractéristiques du plancher (ferraillage, épaisseur, composition, ...). L'entreprise proposera une méthodologie d'intervention pour la réalisation des carottages.

Localisation des percements :

- Selon localisation des attentes en sol du lot CVC PBS.

2.2.4 Percements

A la charge du présent lot la réalisation dans les murs existants.

Localisation des percements :

- Selon localisation des attentes en sol du lot CVC PBS.

2.2.5 Rebouchage pédiluve existant

La prestation comprend le rebouchage du pédiluve existant à savoir :

- Dépose du revêtement existant et curage,
- Comblement pour remise à niveau dito zones adjacentes.

La prestation comprend toutes sujétions de parfaite mise en œuvre.

Localisation :

- Selon plans

25-0749	LOT CURAGE DEMOLITION DESAMANTAGE	Page 8
DCE	Rénovation et mise aux normes PMR des vestiaires/sanitaires gymnase CRC et piscine	CCTP

A la charge du lot CVC PBS :

- Neutralisation des réseaux hydrauliques et évacuations.

2.3 TRAVAUX DE DESAMANTAGE

2.3.1 Généralités

L'entrepreneur du présent lot devra prendre connaissance dans le cadre de la consultation des éléments présent dans le rapport de repérage des matériaux contenant de l'amiante réalisé par SOCOTEC en date du 04/09/2025.

Le titulaire met en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour satisfaire à une obligation de résultat :

- Les opérations de pré-curage nécessaires au désamiantage
- Les opérations de curage après désamiantage

2.3.2 Qualifications

L'entreprise effectuant les travaux de désamiantage devra être certifiée traitement de l'amiante (ou devra avoir engagé les démarches de certification et être au niveau de la pré-certification) par un organisme accrédité sur la base des critères définis par la norme NF X 46-010 : Certification "Qualibat 1552" ou "Afnor certification".

2.3.3 Schéma de principe d'intervention

Le titulaire devra proposer des plans de circulation et de protection pour permettre le curage et le désamiantage en simultané.

2.3.4 Moyens d'accès et de manutention nécessaires au désamiantage

Le titulaire doit dans le cadre de ses travaux tous les moyens d'accès conformes et sécurisés qui s'imposent pour assurer le retrait total des MPCA du programme de travaux.

Le ou les moyens d'accès utilisés devront être installés conformément à la réglementation par du personnel qualifié et faire l'objet d'un contrôle par un organisme externe devant délivrer un procès-verbal conforme avant leur utilisation. Ils devront être utilisés par du personnel formé

2.3.5 Méthodologies suggérées dans le cadre du présent projet

Le tableau ci-dessous présente des propositions de méthodologie d'intervention avec équipements et moyens de protection associés, fournies à titre purement indicatif indépendamment des processus qui seront réellement mis en œuvre par le titulaire. Les moyens de protection, de prévention et de sécurisation des interventions qui sont indiqués constituent cependant le niveau minimal d'exigence à respecter contractuellement par le titulaire. En particulier le fait de disposer de processus affichés en niveau 1 pour un contexte de site occupé ou sensible avec analyse des risques spécifique n'exonère par l'entreprise d'une mise en place de moyens collectifs plus poussés qu'attendus selon la seule définition réglementaire associée à son niveau d'empoussièrement prévisionnel : avec par exemple un confinement statique complet et une mise en dépression, réalisés à titre contractuel, sans nécessaire secours des installations, par exemple.

La méthodologie réellement mise en œuvre relève de la responsabilité de l'entreprise certifiée en fonction de son analyse de risques, de son choix de technique suffisamment efficace pour permettre un retrait complet des matériaux,

25-0749	LOT CURAGE DEMOLITION DESAMANTAGE	Page 9
DCE	Rénovation et mise aux normes PMR des vestiaires/sanitaires gymnase CRC et piscine	CCTP

de son plan de retrait et avec ses processus propres. Toute entreprise qui disposerait de processus aboutissant à des niveaux d'empoussièrement donc de protection plus élevée que ceux mentionnés ici doit évidemment mettre en œuvre les MPC selon son processus, les méthodologies suggérées étant d'une part minimale et d'autre part ne se substituant pas à la réglementation.

L'objectif permanent du titulaire qui met en œuvre ses processus doit être la réduction des empoussètements par toutes méthodes d'abattage utiles, d'aspiration à la source, de sédimentation continue et de moyens de décontamination.

MPCA	Technique	Éléments de méthodologie	MPC minimaux attendu	EPI attendu
Désignation du matériau amianté	Proposition de technique associé à son retrait	Particularités méthodologiques. À noter que la méthodologie inclut : - Le nettoyage fin des supports et surfaces en fin d'intervention - Le conditionnement en double sac en GRV étiqueté pour transport en ISD	Les MPC décrits ne constituent pas le niveau d'empoussièrement qui est fixé par les mesures entreprise, mais les moyens de protection minimaux contractuellement exigibles À noter que les EPI incluent : - Le filtrage à cartouches P3, - Les gants et bottes lavables, Les combinaison de catégorie 3 type 5/6 avec coutures recouvertes ou soudées	
<i>Confinement dynamique équivalent niveau 2</i> → Confinement simple peau, mise en dépression à ~18 Pa et 10 Pa minimum, renouvellement d'air de 6 à 15 volumes par heure minimum, contrôleur de dépression, autocommutateur et extracteur de secours, alerte téléphonique, GE à démarrage automatique sous 30 sec., tunnel de décontamination personnels 5 compartiments, tunnel de décontamination matériels & déchets 3 compartiments. Sous réserve d'échange et d'accord entre le titulaire et l'entreprise sur les preuves d'efficacité des processus de l'entreprise et sur la bonne prise en compte de la sensibilité de l'environnement, le titulaire qui aurait des processus en niveau 1 validés pour des chantiers décrits classiquement en niveau 2 pourrait présenter une méthodologie en niveau dit « 1+ » - donc en équivalent niveau 2 à l'exception de certains équipements tels que le GE de secours. <i>Confinement dynamique équivalent niveau 3</i> → Confinement simple peau, mise en dépression à ~18 Pa et 10 Pa minimum, renouvellement d'air de 6 à 15 volumes par heure minimum, contrôleur de dépression, autocommutateur et extracteur de secours, alerte téléphonique, GE à démarrage automatique sous 30 sec., tunnel de décontamination personnels 5 compartiments, tunnel de décontamination matériels & déchets 3 compartiments				
Dalles + colle	Scrapage + ponçage + rectifiage + burinage + détournage	Humidification du matériau Brumisation continue Aspiration absolue à la source - Évacuation ISDD ou ISDND sur présentation d'AP conforme	Confinement dynamique équivalent niveau 2	Masque TM3P
Carrelage + colle ou Faïence + colle	Scrapage + ponçage + rectifiage	Humidification du matériau Brumisation continue Aspiration absolue à la source - Évacuation ISDD ou ISDND sur présentation d'AP conforme	Confinement dynamique équivalent niveau 2	Masque adduction
Enduits	Grattage ponçage burinage Ponçage / grattage des faces et burinage ou détournage des arrêtes	Humidification du matériau Brumisation continue Aspiration absolue à la source Sédimentation – brumisation continue automatique Nettoyage fin des supports, ponçage final et utilisation d'eau à très haute pression - Évacuation ISDD	Confinement dynamique équivalent niveau 2	Masque adduction
Tresse	Raclage	Humidification préalable du matériau Aspiration absolue à la source Retrait soigneux par grattage	Confinement dynamique équivalent niveau 2	Masque TM3P
Plinthes + colle	Burinage + ponçage + rectifiage	Humidification du matériau Brumisation continue Aspiration absolue à la source - Évacuation ISDD ou ISDND sur présentation d'AP conforme	Confinement dynamique équivalent niveau 2	Masque TM3P

25-0749	LOT CURAGE DEMOLITION DESAMANTAGE	Page 10
DCE	Rénovation et mise aux normes PMR des vestiaires/sanitaires gymnase CRC et piscine	CCTP

Gaines avec joints amiantés	Protection du joint, découpe de gaine pour calibration, conditionnement	• Emballage préalable du conduit • Humidification du support • Retrait soigneux • Évacuation ISDD	• Film de propreté sur supports non décontaminables • Extracteur d'air au poste de travail	Masque TM3P
Joint d'étanchéité fenêtre	Raclage	• Humidification préalable du matériau • Aspiration absolue à la source • Retrait soigneux par grattage • Évacuation ISDD	• Confinement dynamique équivalent niveau 2	Masque TM3P
Joint de bride	Retrait par démontage Découpe de part-et-d'autre du joint	• Emballage du joint en amont • Sciage lent de part et d'autre de la bride avec aspiration à la source • Évacuation ISDD	• Film de propreté sur supports non décontaminables	Masque TM3P

Tableau des propositions de méthodologie de désamiantage

Le respect de la procédure de libération de chaque zone comprendra :

- La décontamination fine de tous les supports y compris le ponçage final / nettoyage à l'eau THP final ;
- L'autocontrôle croisé de l'entreprise ;
- La réalisation de mesures pour passage du contrôleur visuel ;
- Le retrait de toutes les protections
- La fourniture d'un rapport de fin de travaux comportant tous les éléments justifiant de la bonne réalisation des travaux demandés.

2.3.6 Gestion des déchets

Les déchets contaminés générés par le chantier sont les suivants :

- Les produits amiantés
- Le matériel de protection des salariés (tenue, cartouches des masques respiratoires)
- Les boues et cartouches liés à la filtration des eaux de lavage
- Les préfiltres placés dans les extracteurs d'air
- Les films polyane utilisés pour la réalisation des confinements.

L'envoi des déchets vers le lieu de traitement s'accompagnera de l'émission d'un bordereau de suivi des déchets. Le transport des produits amiantés est soumis à la réglementation relative au transport des matières dangereuses.

De plus, l'arrêté du 5 décembre 2002 fixe les prescriptions applicables à ce type de déchet. L'élimination des déchets contenant de l'amiante se fera comme indiqué dans l'annexe II de l'arrêté du 22 août 2002, relatif aux consignes générales de sécurité du dossier technique amiante.

L'entreprise devra respecter les modes d'élimination prescrits dans les textes réglementaires en fonction de leur nature.

A ce titre elle prévoira, la gestion de tous les déchets issus des présents travaux y compris leur transport et traitement dans les ISDND et/ou ISDD et la traçabilité complète de ceux-ci.

Conditionnement des déchets à prévoir par double sac amiante étiqueté avant transport et envoi en ISDND et/ou ISDD.

25-0749	LOT CURAGE DEMOLITION DESAMIANTAGE	Page 11
DCE	Rénovation et mise aux normes PMR des vestiaires/sanitaires gymnase CRC et piscine	CCTP

2.4 PSE : CURAGE REVETEMENT DE SOL

Dans les espaces de vestiaires, l'entreprise prévoira :

- Dépose revêtements de sols carrelages compris évacuation des déchets.

Les déchets seront triés selon leur nature, stockés dans des bennes prévues à cet effet. Traitement et valorisation des matériaux.

La colle sera enlevée afin d'obtenir un support lisse. Compris grattage des parties non adhérentes et nettoyage par aspiration.

Localisation : vestiaires / sanitaires selon plans de repérage